

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

### PROCES VERBAL

**Secrétaire de séance** : Aurélie GROSSO

Madame RICARD arrive en retard (le pouvoir donné à Monsieur le Maire perd son effet à 19h14)  
Monsieur SBLANDANO arrive à 19 H 08 avant l'exposé des sujets soumis au Conseil Municipal.

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, Bruno SBLANDANO, Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Alix DIOP

**Conseillers Municipaux absents** : Amor BOUKHECHAM, Lydie MILAD, Emilie LAFOND, Patrick URAS

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** :

Philippe VANHALST à Aurélie GROSSO  
David MANDINE à Jean-Marie LEBRE  
Marie-France FANTAUZZO à Gérard COUSTABEAU  
Pascal BREBION, à Didier JEAN  
Michel ROUSSIER à Frédéric VANDENBOSSCHE  
Sylvestre PIGNOLY à Alix DIOP

### **Procès-verbal Conseil Municipal du 19 MAI 2022**

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas  
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **Compte-rendu des décisions prises – application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur SBLANDANO arrive pendant le relevé de décisions

### **N° 18/22 : MARCHE DE SERVICE - CIAM**

Considérant la programmation culturelle pour l'année 2022.

DECIDE de missionner Le Centre International des Arts en Mouvement (CIAM) pour assurer un spectacle à l'Abbaye de Silvacane le 26 août 2022 et approuve le contrat de coréalisation du 25 avril 2022, entre le CIAM et la Commune

DIT que la commune règlera au CIAM la somme de 5000 € TTC.

DIT que les recettes issues de la vente des billets seront partagées entre la commune et le CIAM, à hauteur de 10% pour la commune et 90% pour le CIAM.

**N° 19/22 : APPROBATION DE L'AVENANT AU MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE RÉFECTION DE LA VOIRIE ET DES RÉSEAUX – MAISON DE SANTÉ : 2M 17-03C22**

Vu la découverte d'un réseau non conforme, il est nécessaire de procéder à son remplacement et de protéger les bâtiments avoisinants.

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 en faveur de la société SNPR représentée par Monsieur SAGON, Président, dont le siège est situé 456 avenue de Perréal – 84400 APT.

DIT que le montant de l'avenant s'élève à 16 511.64 € TTC. Le nouveau montant du marché est donc de 164 760.84 € TTC.

**N° 20/22 : CONTRAT DE COREALISATION ENTRE LA COMMUNE ET L'ENSEMBLE INSTRUMENTAL PROVENCE-VERDON (EIPV) – CONCERT DU 4 JUIN 2022 A L'ABBAYE DE SILVACANE**

Considérant la programmation culturelle de l'Ensemble Instrumental Provence-Verdon,

DECIDE de confier à l'EIPV l'organisation d'un concert à l'Abbaye de Silvacane le samedi 4 juin 2022 et approuve le contrat de coréalisation du 25 mai 2022, entre l'EIPV et la Commune.

DIT que la commune règlera à l'EIPV la somme de 2075 € TTC.

**N° 21/22 – APPROBATION DES TARIFS DU DROIT DE SCOLARITE 2022/2023 APPLICABLES A L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

Vu la nécessité de procéder à l'augmentation des tarifs de l'Ecole Municipale de Musique pour l'année 2022/2023,

DECIDE d'augmenter, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2022, les tarifs applicables à l'Ecole Municipale de Musique tels qu'ils sont annexés, pour l'année 2022/2023.

DIT que les recettes issues de la vente des billets seront partagées entre la commune et l'EIPV, à hauteur de 50% pour la commune et 50% pour l'EIPV.

**N° 22/22 : APPROBATION DU MARCHÉ DE FOURNITURES SCOLAIRES ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES – MARCHÉ M 22-03 – SIGNATURE DU MARCHÉ**

Vu la nécessité de fournir aux écoles élémentaires, maternelles ainsi qu'à la maison de l'enfance des fournitures scolaires et du matériel pédagogique,

APPROUVE l'attribution de la signature du marché de travaux, à la société LACOSTE Dactyl Bureau & Écoles représentée par Monsieur Frédéric BENOIT, en qualité de Directeur du service des Marchés publics dont le siège est situé 15 allée de la Sarriette – ZA Saint-Louis – 84250 LE THOR.

DIT que les commandes seront passées par application d'une remise de 12% sur le catalogue indiqué dans l'acte d'engagement et par application des prix unitaires du BPU sans que celles-ci ne puissent dépasser le montant maximum annuel de 30 000 € HT.

### **N° 23/22 – APPROBATION DE TARIFS POUR LA VENTE DE JEUX DE PISTE A LA BOUTIQUE DE L'ABBAYE DE SILVACANE**

Vu la nécessité de créer un tarif pour la vente de jeux de piste à la boutique de l'Abbaye de Silvacane

DECIDE de créer un nouveau tarif pour la vente de jeux de piste à la Boutique de l'Abbaye de Silvacane.

DIT que le tarif est fixé à :

- Jeu de piste 4-6 ans « Spécial Pitchoun » : 1,50€
- Jeu de piste 8-12 ans « Spécial Minot » : 1,50€
- Jeu de piste « Livret Spécial Famille » : 3,00€

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

### **Le Maire donne diverses informations**

- Il informe que ce conseil avant l'été est nécessaire pour voter les subventions aux associations. Il leur donne rendez-vous en septembre.
- Concernant la situation sanitaire, le Maire incite à rester vigilant car le virus circule encore.
- Il remercie, en son nom et celui du sous-préfet, l'ensemble des élus sur la tenue des élections, qui ont été pleinement mobilisés.
- Concernant les subventions, il rappelle l'aide constante des partenaires, notamment du Département, qui vient d'informer le CCAS qu'il bénéficiera pour le remplacement du système d'alarme incendie, d'une subvention de 28 770 €.

La Commune s'est également vue attribuer des subventions du CD13 pour :

- 39 342€ pour l'achat des deux véhicules utilitaires électriques (goupil) équipant nos équipes techniques.
- 137 909 € pour la réalisation des jardins potagers communaux.
- **Jardins potagers communaux** : Aurélie Grosso et Fanny Vaillat ont animé hier une réunion relative aux jardins potagers, sur la rédaction du règlement intérieur. Pour information, une parcelle reste libre à la pré-inscription.
- **Tirage au sort du jury d'assises** : Nous avons procédé, ce matin à 11h, à la désignation des 15 rocassiers qui feront partie de la liste à transmettre aux services de l'Etat pour intégrer les jurys d'assises. Il s'agit de :

- Gregory NOWICKI
- Céline GALINDO
- Aurélie MAMET
- Michèle LIETOT
- Rosa SANCHEZ
- Théo GODEMET
- Mansouria BAHTAT
- Jennifer GARRIC
- Jeanine RENAUDIN
- Stéphane BARRIER
- Alexa DUMAS
- Paulin RIBE
- Jean RENAUX
- Audrey RAVOIRE
- Cédric POULET

- **Numérotation** : Une réunion publique a eu lieu pour présenter, à titre d'expérimentation, la nouvelle numérotation du quartier des Trissonnes. La Commune poursuivra le travail entamé avec l'Avenue Sainte-Anne de Goiron. L'ensemble de la Commune sera traité dans les mois à venir. Monsieur LEBRE indique que les arrêtés concernant les numéros seront faits d'ici la fin de la semaine.

- La Résidence Pacot (résidence des Alpilles) a pris du retard et sera livrée en septembre.

- **Programme des évènements à venir** : Vendredi 1er juillet à partir de 19h : La Fête des Terrasses

- Soirs d'été à Silvacane

**Vendredi 1er juillet**

dès 19h15 - Les Rendez-vous du cloître – Surprises musicales

20h – Danse contemporaine – Cie Ellipse – Mademoiselle

21h30-Classique and jazz : swing and strings –trio Duchemin et Quatuor Puccini

**Samedi 2 juillet**

dès 19h15 – Les Rendez-vous du cloître – Surprises musicales

20h30 – Percussions en grand ensemble – Bamboo Orchestra – Les Pousses

21h30 – Musique et danse contemporaine – Bamboo Orchestra – Elements

**Chamboul'tout**

Madame Ricard explique les règles du Chamboul'tout. Equipes de 6 c'est bien, mais pas obligatoire. Chacun choisit ses défis.

Samedi 2 juillet à partir de 9h

**Dimanche 3 juillet** : Un dimanche en Durance



**La Roque Info** : Parution de La Roque Info Juillet – Août – Septembre & numéro spécial Projet Alimentaire de Territoire : Distribution vers le 15/07

**Emploi** : Un conseiller Pôle Emploi, reprendra, à partir de septembre et une fois par mois, l'accueil des demandeurs d'emploi.

**TRAVAUX EN COURS**

Avenue Paul ONORATINI	Chantier livré mercredi. Quelques réserves : pannes sur l'éclairage et pompage sur fontaine HS
SMED – Enfouissement Rue de la Rabassière – Kennedy	Entreprise retenue par le SMED : CER Manosque. Demande de servitudes envoyées par l'entreprise
Requalification ZA LAROQUE 1	Travaux réseaux humides achevés réception des PEI faite. Démarrage VRD par les réseaux secs début Juin.
Programme pluriannuel de rénovation des chalets, du restaurant et mise en sécurité du hameau	Réception des travaux faite.
Aménagement des abords MSP	Travaux en cours, GC rampe PMR fait à 80 % des travaux de réseaux terminés. Reste à faire les raccordements avec la SEM. Date de livraison prévue début Juillet mais sans les garde-corps. Donc la rampe et l'escalier seront inaccessibles jusqu'à l'automne.
Jardins partagés	DCE en relecture par les services : publication espérée avant fin août pour réception des offres mi-septembre. Ouverture prévue au printemps.
AEP/DECI Félicité	Tranche 1 démarrée le 7 Juin, la date de fin prévisionnelle mi-juillet est maintenue car la cadence est conforme aux prévisions. Démarrage de la construction du surpresseur début juillet si pas de risque d'incendie.
Aménagement d'une MEDM dans les locaux de l'Hôtel de Ville	Chantier réceptionné, attente de retour des fiches GPA : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fuite en toiture : MK étanchéité vient sur site le 20/05</li> <li>- GTC pas encore pleinement opérationnelle (difficulté pour régler le chauffage)</li> <li>- Calfeutrement plenum/local CTA</li> <li>- Attente pose des grilles ventilation les 24 et 25 Mai</li> <li>- Attente passage PROGEC pour façade</li> </ul> Mises en demeure faites
Aménagement local CCFE	Chantier livré, clés remises ce jour. Inauguration le 13 Juillet 2022

La Félicité – adduction d'eau Sainte Anne + Sainte Anne défense incendie	Offre de concours des riverains en cours de signature. Les travaux démarrent le 23 Mai, pour s'achever mi-octobre. Interruption de mi-juillet à début Septembre (risque feux)
Aménagement du Parc des Adrechs et œuvre ITER	Avant-projet en cours d'écriture par le maître d'œuvre

## ORDRE DU JOUR

### SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION « LES COLIBRIS » ET APPROBATION DE LA CONVENTION

Rapporteur : Madame RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de verser une avance sur subvention 2022 à l'association « Les Colibris » **d'un montant de 58 782 €**. APPROUVE la convention annuelle d'objectifs avec l'association « Les Colibris » du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022. AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

### SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION « LES ZOUZOUS » ET APPROBATION DE LA CONVENTION

Rapporteur : Madame RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de verser une avance sur subvention 2022 à l'association « Les Zouzous » **d'un montant de 58 297 €**. APPROUVE la convention annuelle d'objectifs avec l'association « Les Zouzous » du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022. AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – Année 2022

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

M. POSTIAUX : l'opposition s'abstiendra en cohérence avec les positions prises précédemment. Cette remarque concerne les points 3 à 7.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (20) et 5 abstentions (Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP), APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal comme suit :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	25 000.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	1 251 603.00	0.00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	150 000.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 20	Immobilisation incorporelles	56 400.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	5 000.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	661 500.00	0.00	43 600.00	0.00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	397 303.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 4581	Opérations pour comptes de tiers	1 210 000.00	0.00	0.00	0.00
4582	Opérations pour comptes de tiers	0.00	0.00	1 210 000.00	0.00
<b>TOTAL Investissement</b>		<b>2 505 203.00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 505 203.00</b>	<b>0.00</b>

## AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES LA BAUME

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (20) et 5 abstentions (Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP), RETIRE la délibération n°48/22 du 7 avril 2022 qui contient des montants erronés. CONSTATE les résultats 2021 comme suit au budget 2022 :

<b>Reports à nouveau</b>	<b>+ 121 574. 18 € (fonctionnement – 002 - dépenses)</b> <b>+ 22 654. 79 € (Investissement – 001 – recettes)</b>
--------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 BUDGET ANNEXE DE L'ABBAYE

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (20) et 5 abstentions (Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP), RETIRE la délibération N° 52/22 du 7 Avril 2022 qui contient des montants erronés. CONSTATE les résultats 2021 comme suit au budget 2022 :

<b>Reports à nouveau</b>	<b>+ 266 430. 90 € (fonctionnement – 002 - dépenses)</b> <b>+ 813 152. 78 € (Investissement – 001 – recettes)</b>
--------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE DE L'ABBAYE DE SILVACANE – Année 2022**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (20) et 5 abstentions (Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SÉRAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP), APPROUVE la décision modificative n°2 du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0.00	15 200.00	0.00	0.00
Chapitre 011	Charges à caractère général	15 200.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL Fonctionnement</b>		<b>15 200.00</b>	<b>15 200.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRE	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	75 000.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	6 650.00	1 200.00	0.00	0.00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	10 000.00	90 450.00	0.00	0.00
<b>TOTAL Investissement</b>		<b>91 650.00</b>	<b>91 650.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire indique que les délibérations relatives au foncier avaient fait l'objet d'une présentation en commission d'urbanisme.

**ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES APRES DIVISION AS n°250p, AP n°78, AP n°79, AP n°123, AP n°127, AP n°128, AP n°130 et AS n°129p APPARTENANT A LA SAS CHOPIN**

Rapporteur : Monsieur LEBRE

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.



Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (20) et 5 abstentions (Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP), ACCEPTE l'acquisition à l'euro symbolique par la commune de La Roque d'Anthéron des parcelles AP n°250p, AP n°78, AP n°79, AP n°123, AP n°127, AP n°128, AP n°130 et AS n°129p, d'une superficie totale de 1 hectare 9917m<sup>2</sup> appartenant à la SAS Chopin. DIT que les frais d'actes notariés et de géomètre si nécessaire, seront à la charge de l'acquéreur. DESIGNNE l'Office Notarial de La Roque d'Anthéron pour établir les actes correspondants. AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**VENTE DES PARCELLES CADASTREES AP n°80 et AP n°81 ENTRE LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON ET LA SAS CHOPIN**

Rapporteur : Monsieur LEBRE

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

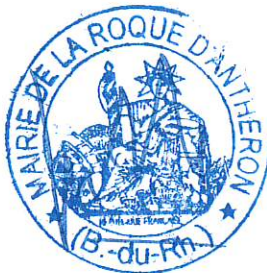
Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (20) et 5 abstentions (Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP), ACCEPTE la cession des parcelles AP n° 80 et AP n° 81, appartenant à la commune de La Roque d'Anthéron, d'une superficie totale de 269 m<sup>2</sup>, à la SAS Chopin au prix de 43 000 € HT. DIT que les frais d'actes notariés et de géomètre si nécessaire, seront à la charge de l'acquéreur. DESIGNNE l'Office Notarial de La Roque d'Anthéron pour établir les actes correspondants. AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

L'ordre du jour est épuisé à 19h38

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 1<sup>er</sup> Juillet 2022

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

